

Affiché le 4/6/2026

**A 26 - 106**

**ARRETE**

portant réglementation temporaire de la circulation  
Rue des Anciens Combattants – Rue Prosper Convert

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VIRIAT**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment de l'article L2213-1 à l'article L2213-6-1 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieur, notamment à l'article L131-1 ;

VU le Code de la Route, notamment à l'article R411-25 et L121-2 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée pour la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 ;

VU l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la circulation sur ces voies pour assurer la sécurité des usagers et des prestataires en raison de reprise sur 2 plateaux surélevés

Vu la demande de l'entreprise COLAS en date du 27/04/2026,

**ARRÊTE**

**Article 1** Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux sus-désignés du 8 au 10 juin 2026.

Rue des Anciens Combattants

La circulation des véhicules sera interdite sauf riverains.

**L'entreprise devra prévenir le service de collecte des déchets et les transports scolaires de l'interdiction de circuler.**

Rue Prosper Convert

La circulation des véhicules s'effectuera par alternat manuel

**Article 2** Selon les conditions de déroulement des travaux et leur avancement, cette réglementation pourra être levée préalablement à son expiration.

**Article 3** La mise en place et la maintenance de la signalisation seront à la charge du demandeur.

Le responsable de la signalisation sera M. PETIT joignable au 0662193593

**Article 4** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication selon les règles en vigueur.

Copie du présent arrêté sera adressé à :

- COLAS
- GBA Pôle déchets
- RUBIS
- Pompiers de Viriat
- Services de police

VIRIAT, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Le Maire,

Bernard PERRET

